

STEELGUARD™ 701 et STEELGUARD™ 801

DECLARATION DES PERFORMANCES N° DOP701/801/16

1. Code d'identification unique du produit type :	STEELGUARD™ 701 et STEELGUARD™ 801
2. Usage prévu:	Revêtement intumescent en phase solvant pour la protection contre l'incendie d'éléments structurels en acier
3. Fabricant:	PPG Coatings Europe BV, Oceanenweg 2, 1047BB, Amsterdam, Pays-Bas
4. Mandataire:	Non applicable
5. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit - AVCP:	Système 1
6a. Norme harmonisée:	Non applicable
Organisme(s) notifié(s):	
6b. Document d'Evaluation Européen DEE (ou EAD):	
Évaluation Technique Européenne:	ETE 22/0048
Organisme d'évaluation technique:	UL International (Pays-Bas) B.V.
Organisme(s) notifié(s):	UL International (Pays-Bas) B.V.-NB 2821



STEELGUARD™ 701 et STEELGUARD™ 801

DECLARATION DES PERFORMANCES N° DOP701/801/16

7. Performances déclarées:	Caractéristiques essentielles	Performance	Spécifications techniques harmonisées
Exigence fondamentale pour les travaux de construction : sécurité en cas d'incendie			
	Résistance au feu	Poteaux et poutres de section en I/H pour les résistances R15, R20, R30, R45, R60, R90, R120 - Y compris échauffement lent Poteaux de section creuses de forme carrée / rectangulaire et circulaire : R15, R20, R30, R45, R60	EN13501-2:2016 EN13381-8:2013
Exigence fondamentale pour les travaux de construction : Hygiène, Santé et Environnement			
	Teneur, émission et dégagement de substances dangereuses	La spécification du produit a été comparée aux substances dangereuses répertoriées dans la base de données établie sur le site Web de la CE consacré à la construction, à la liste des substances dangereuses réglementées pouvant être associées aux produits de construction, à l'annexe XVII et à l'annexe XV1 du règlement REACH, ainsi qu'à la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes de l'ECHA, afin de vérifier que les produits ne contiennent pas de telles substances à des concentrations supérieures aux valeurs maximales tolérées.	DEE 350402-00-1106, Septembre 2017
Exigence fondamentale pour les travaux de construction: sécurité d'utilisation et accessibilité			
	Durabilité et aptitude en service: comportement dans différentes conditions environnementales	- Compatibilité avec les couches de primaire et de finition, catégories d'exposition évaluées: - Durabilité en type X - Durabilité en type Y - Durabilité en type Z2 - Durabilité en type Z	DEE 350402-00-1106, Septembre 2017
8. Document d'Evaluation Européen ou document technique de référence :	DEE 350402-00-1106, Septembre 2017 (DEE ou EAD European Assessment Document)		

STEELGUARD™ 701 et STEELGUARD™ 801

DECLARATION DES PERFORMANCES N° DOP701/801/16

STEELGUARD 701 et STEELGUARD 801 - Systèmes approuvés selon DEE (ou EAD) 350402-00-1106		
Type de primaire générique	Epaisseur sèche minimale	Epaisseur sèche maximale
Alkyde court en huile	40µm	110µm
Epoxy à deux composants	50µm	150µm
Epoxy riche en zinc à deux composants	40µm	110µm
Zinc silicate à deux composants / couche d'accroche époxy à deux composants	40µm/50µm	70µm/60µm
Acier Galvanisé/ primaire d'accroche Epoxy à deux composants	40µm (couche d'accroche seulement)	60µm (couche d'accroche seulement)
Acier métallisé (EN ISO 2063) / primaire bouche pore époxy à deux composants	50µm (bouche pore)	150µm (bouche pore)

Merci de vous référer à la fiche d'information PPG 1224, concernant la liste des primaires approuvés





Finition	Epaisseurs sèches Testées	Epaisseur sèche minimale	Epaisseur sèche maximale	Conditions environnementales			
				Z ₂	Z ₁	Y	X
Sans couche de finition	-	-	-	✓			
STEELGUARD 2458	75µm	75µm	120µm	✓	✓	✓	
SIGMADUR 550 / FREITANE 550	2 x 60µm	120µm	180µm	✓	✓	✓	✓

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes à l'ensemble des performances déclarées. Cette déclaration de performance est émise, conformément au règlement (UE) n° 305/2011, sous la seule responsabilité du fabricant identifié ci-dessus.



STEELGUARD™ 701 et STEELGUARD™ 801

DECLARATION DES PERFORMANCES N° DOP701/801/16

 <p>22</p>	 <p>22</p>	 <p>22</p>	 <p>22</p>
<p>PPG Coatings Europe BV, Oceanenweg 2, 1047 BB Amsterdam, Pays-Bas Usine de fabrication: PPG Coatings Belgique BV/SRL Tweemontstraat 104 BE-2100 Deurne Antwerp, Belgique 2821-CPR-0237 DoP701/801</p>	<p>PPG Coatings Europe BV, Oceanenweg 2, 1047 BB Amsterdam, Pays-Bas Usine de fabrication : PPG Coatings Belgique BV/SRL Tweemontstraat 104 BE-2100 Deurne Antwerp, Belgique 2821-CPR-0237 DoP701/801</p>	<p>PPG Coatings Europe BV, Oceanenweg 2, 1047 BB Amsterdam, Pays-Bas Usine de fabrication : PPG Deco Pologne sp. z.o.o. Lewkowiec Branch, 63-400 Ostrow Wlkp, Lewkowiec 68, Pologne 2831- 2821-CPR-0237 DoP701/801</p>	<p>PPG Coatings Europe BV, Oceanenweg 2, 1047 BB Amsterdam, Pays-Bas Usine de fabrication : PPG Deco Pologne sp. z.o.o. Lewkowiec Branch 63-400 Ostrow Wlkp, Lewkowiec 68, Pologne 2821-CPR-0237 DoP701/801</p>
<p>ETE No 22/0048 - DEE 350402-00-1106, STEELGUARD™ 701 Revêtement intumescent pour la protection contre l'incendie des structures métalliques Résistance au feu jusqu'à R120 Compatibilité primaire/ finition: évaluée en catégories d'exposition Z2, Z1, Y, X Voir l'ETE pour les caractéristiques complètes</p>	<p>ETE No 22/0048 - DEE 350402-00-1106, STEELGUARD™ 801 Revêtement intumescent pour la protection contre l'incendie des structures métalliques Résistance au feu jusqu'à R120 Compatibilité primaire/ finition: évaluée en catégories d'exposition Z2, Z1, Y, X Voir l'ETE pour les caractéristiques complètes</p>	<p>ETE No 22/0048 - DEE 350402-00-1106, STEELGUARD™ 701 Revêtement intumescent pour la protection contre l'incendie des structures métalliques Résistance au feu jusqu'à R120 Compatibilité primaire/ finition: évaluée en catégories d'exposition Z2, Z1, Y, X Voir l'ETE pour les caractéristiques complètes</p>	<p>ETE No 22/0048 - DEE 350402-00-1106, STEELGUARD™ 801 Revêtement intumescent pour la protection contre l'incendie des structures métalliques Résistance au feu jusqu'à R120 Compatibilité primaire/ finition: évaluée en catégories d'exposition Z2, Z1, Y, X Voir l'ETE pour les caractéristiques complètes</p>

Signé pour et au nom du fabricant par:

Nom:

Herman Putter

Fonction:
EMEA

Directeur Marketing et Développement commercial PC

Lieu et date de délivrance:

Amsterdam, 25 Octobre 2023

Signature:



Signé pour et au nom du fabricant par:

Nom:

Kees van Vliet

Fonction:

Global Manager R&D PMC pour PPI Cellulosique

Lieu et date de délivrance:

Amsterdam, 25 Octobre 2023

Signature:




STEELGUARD™ 701 et STEELGUARD™ 801

DECLARATION DES PERFORMANCES N° DOP701/801/16

Garantie

PPG garantit (i) son droit sur le produit, (ii) que la qualité du produit est conforme aux spécifications de PPG pour un produit de ce type en vigueur au moment de la fabrication et (iii) que le produit livré sera libre du droit légitime de toute tierce partie en matière de violation de tout brevet américain relatif au produit. IL S'AGIT DES SEULES GARANTIES CONSENTIES PAR PPG. PPG REJETTE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, CONFORMÉMENT À LA LOI OU DÉRIVANT DE LA LOI.

CONCERNANT LA COMMERCIALISATION OU L'USAGE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE AUTRE GARANTIE D'ADAPTATION À UN OBJECTIF OU USAGE PARTICULIER. Toute réclamation relative à cette garantie doit être notifiée par écrit par l'Acheteur à PPG dans les cinq (5) jours suivant la découverte par l'Acheteur du défaut signalé, mais en aucun cas après l'expiration de la durée de conservation applicable du produit ou un an après la date de livraison du produit à l'Acheteur, selon ce qui arrive en premier. Toute absence de communication d'une telle non-conformité par l'Acheteur à PPG, selon les termes mentionnés ci-dessus, empêchera l'Acheteur de bénéficier de cette garantie.

LIMITATION DE RESPONSABILITE

EN AUCUN CAS PPG NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE, EN VERTU D'UNE QUELCONQUE THÉORIE DE RÉPARATION (SOIT PAR NÉGLIGENCE, SOIT PAR RESPONSABILITÉ INCONDITIONNELLE OU RESPONSABILITÉ CIVILE) DE TOUS DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, FORTUITS OU CONSÉCUTIFS LIÉS À, PROVENANT OU DÉCOULANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT. Les renseignements figurant sur la présente fiche ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont basés sur des essais en laboratoire considérés comme fiables par PPG. PPG peut modifier à tout moment les renseignements contenus dans cette fiche à la suite d'une expérience pratique et de l'évolution continue du produit. Toutes les recommandations ou suggestions relatives à l'utilisation du produit de PPG, que ce soit dans la documentation technique ou en réponse à une demande spécifique ou autre, sont basées sur des données qui sont, à la connaissance de PPG, fiables. Les produits et les renseignements y afférents sont conçus pour des utilisateurs ayant les connaissances et compétences industrielles requises et il appartient à l'utilisateur final de déterminer si le produit est adapté à l'application qu'il souhaite en faire, et l'Acheteur sera considéré comme seul juge et responsable à ce propos. PPG n'exerce aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support, ni sur les différents facteurs qui influencent l'usage et l'application du produit. Par conséquent, PPG réfute toute responsabilité en cas de perte, blessure ou dommage résultant d'une telle utilisation ou du contenu de cette fiche technique (sauf accord écrit contraire). Des variations dans les conditions d'application, des changements dans les procédures d'utilisation ou l'extrapolation de données peuvent entraîner des résultats non satisfaisants. Cette fiche remplace toutes les versions précédentes et il appartient à l'Acheteur de s'assurer que ces renseignements sont d'actualité avant d'utiliser le produit. Les fiches en vigueur pour tous les produits de PPG Protective & Marine Coatings sont disponibles sur www.ppgmc.com. Le texte anglais de la présente fiche prévaut sur toute traduction.

Le logo PPG est une marque déposée de PPG et toutes les autres marques mentionnées dans le présent document sont la propriété du groupe PPG

